

Communiqué

L'Archidiocèse de Montréal franchit deux nouvelles étapes de sa démarche de vérité, transparence et transformation :

Examen des dossiers des membres du clergé et du personnel pastoral Démarrage du comité de mise en œuvre du rapport Capriolo

Montréal, le 15 février 2021 – L'Archidiocèse de Montréal annonce aujourd'hui deux étapes marquantes dans son processus de vérité, transparence et transformation, grâce aux travaux de l'honorable André Denis et du comité de mise en œuvre des recommandations du rapport Capriolo.

« Nous poursuivons la recherche de la vérité afin que toute personne se sente en confiance et en sécurité au sein de l'Église catholique, en toutes circonstances. Nous sommes très reconnaissants à l'honorable André Denis ainsi qu'aux membres du comité de mise en œuvre des recommandations du rapport Capriolo qui, par leur travail rigoureux, nous aideront à mieux protéger les fidèles et la communauté », a déclaré Mgr Lépine, archevêque de Montréal.

L'archevêque de Montréal, Mgr Lépine, a confié deux mandats à l'honorable juge Denis, juge retraité de la Cour supérieure du Québec.

La vérification

Tout d'abord, soucieux de la sécurité des fidèles et de la communauté et pour s'assurer du comportement irréprochable des évêques, prêtres, diacres, actifs ou retraités et du personnel pastoral présentement en poste, il lui a confié le mandat d'identifier tout possible indice d'abus sexuel sur des mineurs ou des personnes vulnérables qui aurait pu être fait par n'importe lequel d'entre eux dans le diocèse.

« Toute personne soupçonnée de telles actions inacceptables sera suspendue pendant la tenue d'une enquête approfondie », a ajouté Mgr Lépine.

En plus de l'Archidiocèse de Montréal, les diocèses de Joliette, Saint-Jean-Longueuil, Saint-Jérôme et Valleyfield participent à cette démarche en tant que membres de la Province ecclésiastique de Montréal et recevront chacun un rapport relatif à leur propre diocèse.

L'honorable André Denis a débuté ce mandat en décembre 2020 et il devrait le compléter d'ici l'été 2021.

L'audit statistique

Par la suite, l'honorable André Denis réalisera un audit statistique relatif aux abus sexuels de prêtres vivants ou décédés des cinq diocèses en se basant sur les informations contenues à leurs dossiers, pour la période de 1940 à 2020. Les résultats combinés de cet audit statistique seront rendus publics.

Les évêques des diocèses participants ainsi que l'archevêque de Montréal se sont engagés à offrir toute leur collaboration à l'honorable André Denis pour qu'il ait un accès complet aux dossiers des prêtres.

À propos de l'honorable André Denis



L'honorable André Denis a connu une carrière remarquable au sein de la magistrature tant comme juge à la Cour supérieure du Québec que comme juge *ad hoc* à la Cour d'appel du Québec. Il a été le premier juge au Canada à présider un procès en vertu de la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* et à reconnaître Désiré Munyaneza, un Rwandais vivant au pays, coupable de crime de génocide, de crime contre l'humanité et de crime de guerre.

Archidiocèse de Montréal : début des travaux du comité de mise en œuvre des recommandations du rapport Capriolo

Tel qu'annoncé en novembre dernier lors de la présentation du rapport Capriolo - mandaté à l'initiative de l'Archevêque de Montréal - Mgr Lépine et l'honorable Pepita G. Capriolo se sont rapidement mis à l'œuvre pour constituer le comité qui doit assurer la mise en œuvre des 31 recommandations. Le comité a entrepris ses travaux le 12 janvier et devrait être en mesure de faire état du progrès accompli à chaque trimestre et de les compléter au cours de l'automne 2021.

Ce comité, composé de 12 membres, regroupe des experts externes chevronnés dans plusieurs disciplines ainsi que des membres de la direction de l'Archevêché de Montréal.

Les coprésidents

- L'honorable Pepita G. Capriolo, juge retraitée de la Cour supérieure du Québec,
- Mgr Christian Lépine, archevêque de Montréal.

Me Daniel Granger C.M., avocat et consultant en affaires publiques, a été désigné secrétaire du comité.

Les membres experts :

- Me Maria R. Battaglia, avocate et médiatrice en droit de la famille, membre du comité aviseur de l'Archevêché de Montréal.
- Richard Blain, expert en gestion, en gouvernance, en culture et en transformation des organisations.
- Delphine Collin-Vézina, PhD, psychologue clinicienne, directrice du Centre de recherche sur l'enfance et les familles, École de travail social, Université McGill.
- Karlijn Demasure, PhD, directrice du Centre interdisciplinaire pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables à l'Université Saint-Paul, à Ottawa.
- Alain Duhamel, producteur culturel, artiste, conférencier à titre de victime et survivant.
- Daniel Ducharme, archiviste, éditeur et professeur, adjoint au chancelier de l'Archevêché de Montréal.
- Mgr Alain Faubert, évêque auxiliaire et vicaire général du diocèse de Montréal.
- Me Tetiana M. Gerych, avocate en droit du travail et de l'emploi, droits de la personne et médiatrice civile accréditée.
- Abbé Francesco Giordano, chancelier de l'Archevêché de Montréal et vicaire judiciaire et administrateur du Tribunal ecclésiastique de Montréal.

Accès au rapport Capriolo

Le <u>rapport Capriolo</u> est disponible sur le site internet de l'Église catholique à Montréal.

- 30 -

Source et information :

Erika Jacinto, attachée de presse, bureau de l'archevêque Directrice. Communications et relations avec les médias



Archidiocèse catholique romain de Montréal ejacinto@diocesemontreal.org